

transférer «tous les prisonniers des maisons de réclusion et des maisons de correction condamnés pour la première fois dans la mesure où ils ne devaient pas être transférés au pénitencier de Thorberg en raison de leur dangerosité ou du fait qu'ils avaient une longue peine à purger» [notre traduction]. Cette décision a eu des conséquences considérables sur l'architecture, et notamment sur la manière de concevoir les établissements pénitentiaires. Les expériences de Witzwil et de Bellechasse, mais aussi la situation économique difficile durant la première guerre mondiale ont conforté certains dans leur volonté de se doter de stations extérieures et d'exploitations agricoles. Ce fut chose faite après le tournant du siècle dans les établissements de St-Jean (BE), de Wauwilermoos (LU), de Lenzbourg, de Regensdorf et d'Oberschöngrün (SO).

Un autre exemple est révélateur: en 1921, des baraques ont été construites pour les détenus de l'établissement pénitentiaire de St. Jakob (SG) à Montlingen, dans la vallée du Rhin, de façon à permettre la culture de céréales et de légumes. Le choix des détenus était le même que pour Witzwil. L'expérience ayant là aussi été une réussite, un grand nombre de prisonniers a dû être transféré à la prison de Saxerriet à Salez (SG). On

parlait de la «colonie», terme qui a ensuite été utilisé pour d'autres établissements. Toutes les colonies avaient pour points communs des dispositifs de sécurité insuffisants, une infrastructure rudimentaire et l'agriculture comme principale activité.

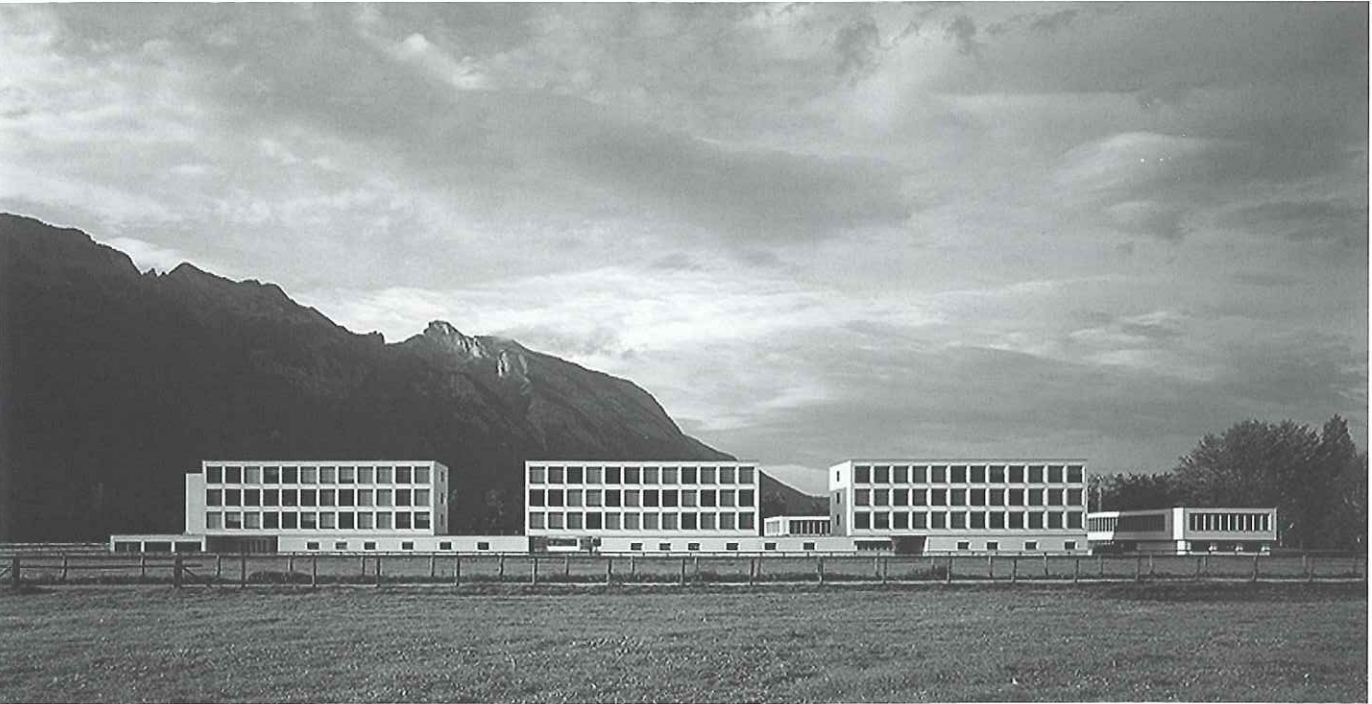
Des prisons qui s'apparentent à des villages

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, de nombreux établissements ont été rénovés, voire complètement reconstruits. En effet, le besoin de différenciation, de spécialisation et d'exécution des peines en groupe se faisait de plus en plus sentir. D'importants changements ont donc été apportés sur le plan architectural: des salles de groupes ont été créées à proximité des cellules, des pièces ont été mises à la disposition des spécialistes (p. ex. des psychologues) et de nombreux établissements ont été bâtis sur le modèle de villages. Une différenciation entre les détenus a dès lors été possible (p. ex. à Witzwil, à Wauwilermoos, à St-Jean et dans le nouveau centre d'exécution des mesures de Bitzi [SG]). L'établissement pénitentiaire de Pöschwies (ZH) fait figure de modèle, car il répond aux nombreuses exigences de notre époque. Il s'agit toutefois d'un établisse-

ment fermé, entouré d'un mur d'enceinte de 1,4 km. Cet établissement est composé de plusieurs bâtiments disposés en éventail, dans lesquels sont répartis plusieurs groupes de vie.

Un service de santé dans la prison

L'établissement pénitentiaire pour femmes de Hindelbank (BE) mérite une mention spéciale. Historiquement parlant, on peut dire qu'il a connu une évolution «classique»: le bâtiment principal – un château – a été utilisé dès 1896 comme établissement de travaux forcés pour femmes, disposant de dortoirs et de salles de travail, puis comme établissement pénitentiaire et de travail. Une partie des ailes cellulaires, qui datent des années 60, a complètement été rénovée. Des sections ouvertes et fermées ont vu le jour. Par ailleurs, l'établissement de semi-liberté de Berthoud (BE) a été transformé et fonctionne aujourd'hui comme station extérieure pour le travail externe et l'exécution des peines en régime ouvert. Un projet prévoit notamment d'augmenter la surface et le nombre de pièces, d'accroître l'offre en matière de formation, de développer le service de santé, qui est particulièrement important pour les femmes, d'adapter la section mère et enfant afin qu'elle prenne mieux en compte les besoins des tout petits ainsi que d'agrandir la section de haute sécurité et intégration.



Un panorama hors du commun: l'établissement pénitentiaire de Saxerriet, ouvert en 2002.

«Une prison ne doit pas laisser insensible, elle doit être belle»

L'architecture, un trait d'union entre la société et le monde carcéral

L'architecture possède aujourd'hui une grande visibilité médiatique, grâce à la prolifération d'édifices spectaculaires, comme les musées ou les stades. La prison en revanche, est loin de recevoir une telle attention. Il s'agit pourtant d'un thème architectural parmi les plus prenants. Nous avons voulu savoir comment un directeur de prison et un architecte traitaient cette question.

Propos recueillis par Claude Tacchini

bulletin info: «Malgré l'épaisseur de ses murs, la prison est une maison de verre. Il n'y a personne pour vous parler, mais tout le monde peut vous voir.» Que pensez-vous de cette citation du politicien français Jean Zay, qui a vécu l'enfermement? Est-elle toujours d'actualité?

Florian Hübner: Je pense que cette citation est toujours pertinente. Les murs se sont peut-être transformés, mais le regard permanent du système, notamment par voie des caméras de surveillance, persiste et il peut être très lourd à supporter. Confiné dans un espace réduit, le détenu se confronte en permanence à l'intimité des autres pensionnaires et au personnel. D'aucuns s'accommodent de cette ingérence dans leur sphère privée, d'autres la vivent très mal, avec le

risque que la prison, sensée réinsérer, désinsère encore davantage les détenus.

Préserver l'intimité des détenus

En tant qu'architecte comment essayez-vous de tenir compte de cette notion d'intimité par rapport au besoin de sécurité inhérent à une prison?

Eric Ott: C'est difficile, car je pense qu'il faut le vivre pour s'en rendre compte. Mais prenons l'exemple d'une maison familiale: nos clients nous demandent de créer un scénario de vie propre à une famille. Lorsque l'on parle de prison, la population cible est plus large; ce n'est plus le projet d'un scénario de vie individuelle mais communautaire. Nous créons donc une sorte d'urbanisation intramuros et le thème de la promiscuité rentre forcément en ligne de compte dans le processus de projet.

Hübner: A-t-on assez réfléchi sur cette omni promiscuité? Dans la première mission confiée aux prisons – qui est de gérer la privation de liberté –, la mobilité déjà restreinte de l'individu est constamment surveillée. En termes de préparation à la sortie, est-il efficace d'enfermer les gens dans une «boîte de sardines» pour un jour



Claude Tacchini travaille à l'Unité Exécution des peines et mesures de l'Office fédéral de la justice.



Florian Hübner (à gauche), directeur de la prison de La Tuilière VD et Eric Ott, partenaire du bureau d'architecture ipas.

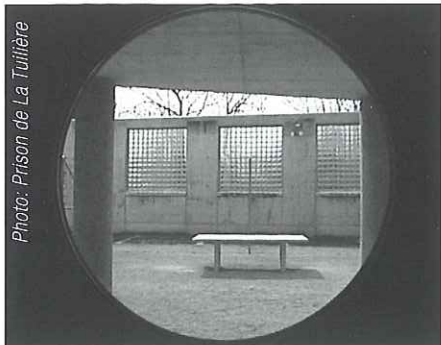


Photo: Prison de La Tuilière
La Tuilière: les briques de verre du mur d'enceinte symbolisent le lien avec le monde extérieur.

l'ouvrir et leur annoncer qu'ils sont libres? Le détenu libéré parviendra-t-il à retrouver un équilibre après avoir été privé d'intimité et confiné dans un espace restreint? Je n'ai pas la réponse à ces questions.

Ott: Michel Foucault a dit qu'on préparait les gens à sortir de prison, mais non à y rentrer. Entrer en prison, c'est intégrer un monde à part. Les bâtiments pénitentiaires reflètent l'image donnée par la société à ce micro-cosme. Certaines prisons sont relativement ouvertes, d'autres sont complètement emmurées telles des forteresses.

Hübner: L'architecte qui a construit la prison de la Tuilière revendique la réalité de la prison. Il l'a comparée à une cité médiévale dont le mur d'enceinte protège de l'extérieur. Mais en même temps, le concept peut être inversé: ce sont les murs qui protègent l'extérieur de l'intérieur. En observant bien le mur d'enceinte, on remarque qu'il n'est pas complètement fermé: des briques de verre placées à certains endroits symbolisent le lien avec le monde extérieur.

Ott: Ce qui me dérange dans ce discours, c'est l'idée que l'architecte a tout imaginé. Lors d'un concours pour la construction d'un établissement pénitentiaire, il s'agit avant tout de mettre en forme le cahier des charges délivré par le maître d'ouvrage. Ce n'est de loin pas un concours d'idées qui permet-

trait de révolutionner la philosophie de la peine. Il y a donc toujours deux co-auteurs au projet – l'architecte et le maître d'ouvrage –, il faut en être conscient.

Hübner: Que fait-on de l'avis des usagers, c'est-à-dire des détenus? Car ce sont eux qui doivent vivre dans ces murs. Avez-vous interrogé des détenus?

Ott: Oui. Pour le projet de la nouvelle prison de Soleure, nous avons questionné des détenus et des surveillants. Nous nous sommes beaucoup préoccupés de la vie des personnes incarcérées et avons proposé un projet ouvert sur l'horizon, avec beaucoup de lumière et une ambiance particulière pour chaque espace. Notre idée était de faire disparaître l'image de la prison que certains s'en font.

L'architecture, reflet du degré de sécurité d'une prison?

N'est-ce pas un peu naïf de penser qu'il suffit de se mettre dans la peau d'un détenu pour pouvoir construire un lieu de vie carcérale? En fin de compte, la population décide en exerçant son droit de vote. Est-elle prête à financer la construction d'une prison ouverte et soi-disant luxueuse?

Hübner: A mon avis, une prison doit ressembler à une prison. Elle doit symboliser un lieu de privation de liberté. Mais la visibilité d'un établissement pénitentiaire ne devrait pas s'arrêter uniquement aux murs d'enceinte. A force de cacher la réalité pénitentiaire qui se trouve derrière ces murs, ne favorise-t-on pas l'opinion dominante dans le public qui ne voit que le côté sécurisant et abstrait d'une prison, en oubliant les individus «réels» qui s'y trouvent? Voilà un paradoxe: on veut que les détenus effectuent leur peine en prison, mais celle-ci ne doit pas offrir une infrastructure perçue comme trop luxueuse. Mais si on veut vraiment faire des économies, il faut fermer les prisons! Quant à savoir si la société serait pire ou meilleure...

Ott: Je vous rejoins sur ce point. On a tendance à croire que chaque personne derrière les barreaux a commis un crime horrible. Révéler la réalité carcérale permet d'individualiser le délit. La société peut parvenir à identifier la multiplicité des crimes et par



«Mon objectif est de créer des espaces les plus agréables à vivre pour les personnes incarcérées» Eric Ott

là-même se rendre compte que certains d'entre eux ne sont pas si graves. Dans ce contexte, l'architecture peut lancer un signal positif.

Créer des espaces de vie agréables

Les éléments architecturaux comme la couleur, les matériaux et la lumière peuvent-ils apaiser les tensions inhérentes à la vie carcérale?

Ott: J'en suis convaincu.

Hübner: Absolument. J'ai visité à ce jour plus d'une vingtaine de prisons en Suisse et à l'étranger. J'y observe toujours le lien fort entre le bâti et le vécu. Le bâtiment paramètre tellement de choses dans la gestion interne et quotidienne. Si vous vous rendez à Hindelbank, une partie de la prison se trouve dans un château ancestral. Vous passez sous des hauts plafonds dorés qui créent une

Un bâtiment pénitentiaire réussi

«Un projet réussi comporte une charge poétique créatrice d'émotions.»
Eric Ott

«J'attends d'un architecte qu'il crée un beau bâtiment, utilitaire et sobre. La notion de sobriété est importante: il faut éviter que les architectes ne marquent trop leur présence en occupant tout l'espace disponible, y compris visuellement. Ils rendent ainsi impossible toute modification subséquente non-conforme à l'idée originelle.»
Florian Hübner

ambiance bien différente que celle d'une prison moderne comme la Tuilière. Le bâtiment doit pouvoir évoluer en fonction des besoins, il faut éviter le piège du choix architectural originel. Comme Monsieur Ott l'a mentionné, l'architecte n'impose complètement aucun projet, du fait de contraintes fixées dès le départ. Mais il doit pouvoir conserver une certaine marge de manœuvre et être assez intelligent – ou humble? – pour proposer un projet évolutif.

Monsieur Ott, travaillez-vous dans cette optique qui consiste à penser que votre projet doit pouvoir évoluer en fonction des tendances observées dans le domaine de l'exécution des peines?

Ott: Je ne tiens pas compte de l'optique de l'évolution des peines. Mon objectif est de créer des espaces les plus agréables à vivre pour les personnes incarcérées. Par exemple, j'essaie de travailler les ouvertures sur le paysage, le contact avec la nature, la lumière et l'ambiance. Quant à la question des dimensions des cellules, elle ne relève pas du pouvoir de l'architecte.

«La notion d'enfermement prend un autre rythme si on diversifie les séquences spatiales»
Eric Ott

La prison idéale

Quels sont, aux yeux d'un directeur d'établissement pénitentiaire, les critères essentiels de sélection pour un projet de nouvelle prison?

Hübner: Je ne suis pas que directeur de prison, j'ai également mon propre vécu d'usager d'espaces construits. Dans cet esprit, j'aimerais soutenir un projet architectural fort qui ne consiste pas seulement à créer des boîtes interchangeables, mais qui apporte en outre une certaine sensibilité. En revanche, il est bien de s'appuyer sur une idée architecturale et de la respecter, afin de ne pas faire n'importe quoi. Il faut savoir rester très pragmatique. Pour revenir plus en détails sur votre question, j'aurais du plaisir à bâtir une prison qui n'existe pas encore, qui innove en termes de matériaux ou d'utilisation.

«Une prison qui n'existe pas encore», dites-vous. Quelle serait alors votre vision d'une prison idéale?



«J'apprécie quand le bâtiment me parle, c'est une des missions de l'architecte» Florian Hübner

Hübner: Je pencherais – et c'est un paradoxe –, vers un établissement ouvert qui permettrait de se déplacer plus librement à l'interne. Bien que conscient de diriger un établissement avec des enjeux sécuritaires moindres (majorité de femmes parmi les personnes détenues), je reste favorable à ce que les détenus puissent circuler de manière

autonome selon les besoins. Les technologies modernes jouent un rôle important dans ce contexte, en autorisant les personnes incarcérées à gérer de tels déplacements; du coup, elles se sentent plus proches des conditions de vie extérieures. Toutefois, je ne souhaiterais pas travailler dans une prison qui ne ressemble pas à une prison. Il ne s'agit pas de mentir sur la marchandise.

Et vous, Monsieur Ott, quelle serait votre prison idéale, si vous n'aviez pas la contrainte d'un cahier des charges?

Ott: Si on devait recréer un concept de prison, il faudrait repenser la notion de la peine. Compte tenu du système actuel, il m'est difficile de dissocier la privation de liberté avec la notion même de privation. L'idée d'enfermement reste bel et bien présente.

Une prison séduisante

Quelle place accordez-vous à l'esthétique d'un établissement pénitentiaire?

Ott: J'essaie de créer des objets qui portent un certain intérêt poétique, qui répondent à un contexte et à une fonction. Se demander ensuite si le bâtiment est beau, c'est relatif.

Hübner: Une prison ne doit pas laisser insensible, elle doit être belle. Un rapport de séduction peut se créer avec un bâtiment. J'aime la Tuilière, je ressens un lien particulier avec ce bâtiment. Disposer par exemple une verrière en lieu et place d'un plafond et permettre à la lumière naturelle d'y entrer, voilà un symbole du contact avec le monde extérieur. Il s'agit d'un élément qui peut sembler insignifiant, mais il est essentiel.

L'impact des nouvelles technologies

Vous avez évoqué tout à l'heure l'avantage du progrès technologique offrant aux détenus une certaine liberté de mouvement. Mais ne pensez-vous pas que l'utilisation accrue de moyens techniques déshumanise les contacts entre détenus et avec leurs surveillants?

Hübner: A l'époque, avec l'approche panoptique de la prison, vous pouviez tout observer depuis un emplacement central. Progressivement ce système a été abandonné.

Florian Hübner

Juriste de formation et MPA. Directeur de la prison de la Tuilière depuis 2006. De construction moderne, la Tuilière a été inaugurée en 1992. Elle accueille deux secteurs pour femmes en exécution de peine et en détention avant jugement (54 places) et un secteur pour hommes en détention avant jugement (28 places).



Photo: Bureau d'architecture ipas

Le projet de la nouvelle prison soleuroise s'ouvre sur l'horizon et accorde un rôle important à la lumière.

donné au profit des caméras de surveillance disséminées un peu partout et reliées à la centrale de la prison. C'est devenu en quelque part le panoptique de substitution. On donne l'illusion d'accorder une plus grande autonomie aux détenus, mais c'est pour mieux les surveiller à distance. Pour ce qui concerne les surveillants, ils souffrent d'être perçus uniquement comme des «porte-clés». Ils se plaignent de ne pas avoir assez de temps pour créer des liens avec les détenus. En permettant que des tâches routinières soient autogérées par les détenus, le personnel a plus le temps d'effectuer des activités à plus haute valeur ajoutée comme parler avec les pensionnaires au lieu de faire des déplacements chronophages.

Quel est l'impact de ces technologies sur l'architecture pénitentiaire? Comment les intègre-t-elle?

Ott: La technologie permet aujourd'hui de faire disparaître des barrières tant matérielles qu'humaines. Il s'agit même d'un atout en phase de création architecturale. En tant que créateur d'espaces, il m'est vital de pouvoir enlever des barrières.

Le rôle de l'architecte

«Il y a quelque chose de gratuit et de généreux dans la poésie architecturale, tout le monde peut la ressentir. C'est cet aspect sensible et positif que nous avons voulu offrir aux détenus. Mais nous n'avons et n'aurons jamais une influence directe sur le mode de fonctionnement d'une prison. C'est un pouvoir que l'architecte ne détient pas.»
Eric Ott

«L'architecte avec «son» bâtiment, c'est comme un père ou une mère qui doit apprendre à son enfant à devenir autonome et accepter de le laisser partir. Il doit admettre que certaines adaptations utiles au bon fonctionnement d'une prison aillent à l'encontre de son concept original.»
Florian Hübner

Variation des séquences spatiales

Hübner: Les personnes détenues vivent leurs frustrations, leurs colères, leurs joies dans un espace restreint et enfermé. En tant qu'architecte, pensez-vous que le bâti permette de mieux gérer cette permanence de vivre en «huis clos»? Avez-vous imaginé des alternatives qui expriment le changement?

Ott: Il faut pouvoir varier les ambiances. Si les détenus ont le droit de déambuler librement de leur cellule aux ateliers, ils traversent des séquences spatiales diverses qui constituent une sorte d'urbanisation: ils peuvent regarder à droite ou à gauche, ils ont l'impression de se déplacer dans un environnement vivant. Il n'y a pas de mono-orientation du paysage. J'ai le sentiment que grâce à cette variété d'espace, le temps passé en prison s'enrichit par cette rythmique et peut devenir moins monotone. Il n'en demeure pas moins que la contingence de l'enfermement persiste quelque soit l'apport de l'architecture.

Les subventions de construction: un facteur de progrès

Un entretien avec l'expert de l'Office fédéral de la justice

La Confédération soutient les cantons dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, notamment en octroyant des subventions pour la construction d'établissements pour adultes et mineurs. Ces subventions annuelles, qui atteignent un total de près de 17 millions de francs, ne sont toutefois pas accordées selon le principe de l'arrosage. Pour en bénéficier, il faut présenter un projet allant dans le sens d'une uniformisation et d'un développement de l'exécution des peines et des mesures et remplir certaines conditions, comme l'a révélé à bulletin info John Zwick, le spécialiste de l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Folco Galli

La construction ainsi que l'exploitation des établissements pénitentiaires et des établissements d'éducation sont du ressort des cantons. John Zwick explique cependant qu'aux termes de la loi fédérale sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, la Confédération peut aider les cantons en accordant des subventions de

construction. L'octroi de ces subventions est toutefois soumis à certaines conditions, dont les détails sont réglés dans des lois et des ordonnances. Pour traiter les demandes et calculer le montant des subventions, l'OFJ se réfère à des manuels, des aide-mémoire et des directives, qui sont tous disponibles sur son site (www.ofj.admin.ch).

Promouvoir des standards uniformes

Vu qu'il n'existe aucune loi en Suisse en matière d'exécution des peines et que le code pénal ne définit que quelques principes fondamentaux, la Confédération a une tâche importante à accomplir, qui est de contribuer à l'uniformisation des pratiques dans le domaine de l'exécution des peines et des me-

ures. Par l'octroi de subventions pour la construction, l'agrandissement et la transformation d'établissements servant à l'exécution des peines et mesures

applicables aux adultes et mineurs, la Confédération peut mettre en place des standards uniformes et permettre des avancées dans le domaine de l'exécution. Pour John Zwick, «la mise en place de standards uniformes doit permettre aux détenus de retrouver des conditions de détention similaires ou comparables dans tous les établissements d'exécution des peines et mesures de Suisse». Ces standards minimaux trouvent leur fondement dans le droit fédéral, dans les arrêts du Tribunal fédéral, dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans les Règles pénitentiaires européennes. Le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe joue également un rôle important. En effet, après chacune de ses visites, il émet toujours une série de recommandations concrètes aux autorités suisses visant à améliorer les conditions de détention. A l'issue de sa visite de septembre 2007, il s'est dit globalement satisfait de la situation



Folco Galli est le chef de l'unité Information et communication à l'OFJ.

«La Confédération contribue à l'uniformisation des pratiques dans l'exécution des peines»



John Zwick est le chef suppléant de l'unité Exécution des peines et mesures à l'OFJ.